

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020****L'an DEUX MILLE VINGT, LE SEIZE DÉCEMBRE,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 10 décembre 2020, s'est tenu en visioconférence sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Céline VÉRON, Véronique CHAUVEAU, Marie-Claire LUCAS.

OBJET : Vie Associative – Partenariat avec l'Association « SPA de la Rue » pour la réalisation d'ateliers de massages, de soins manuels de bien-être et de relaxation - Avenant n° 1.

Madame la Présidente déléguée expose,

En décembre 2019, le CCAS a signé une convention avec l'Association « SPA de la Rue » dont la finalité est de faire connaître, proposer et organiser des séances et des ateliers de massages, de soins manuels de bien-être et de relaxation ou toute autre pratique de médecine naturelle et/ou alternative (naturopathie, ostéopathie...).

Ce partenariat a pour objet, d'une part de permettre aux proches aidants de s'accorder un temps pour eux, de travailler sur l'estime de soi autour d'un soin individualisé, et d'autre part, de porter attention aux problématiques de santé des publics accueillis au Point Accueil Santé Solidarités.

Ainsi, il est prévu que l'Association « SPA de la Rue » réalise au total 20 interventions par an, soit 10 séances par service. Malgré la crise sanitaire liée à la COVID-19, ces interventions ont pu être réalisées. Le bilan de l'activité étant très positif, il est souhaité de renouveler la convention pour un an, par avenant.

Le budget consacré s'élève à 800 € pour couvrir les frais. Les crédits seront inscrits au budget 2021 de la façon suivante :

- au Budget Principal - Chapitre 011 – Charge à caractère général – imputation 611 « Contrat de prestation de services » pour un montant de 400 €,
- au Budget annexe EHPAD César-Geoffray – Groupe I – ~~Dépenses afférentes à~~ l'exploitation courante – 6288 « Autres » pour un montant de 400 €

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la convention avec l'Association « SPA de la Rue » et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée





Convention de partenariat - Permanences « Bien-être » Avenant n°1

N°AS/2019/SPA/

ENTRE, d'une part,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angers, sis Boulevard de la Résistance et de la Déportation, BP 80011, 49020 ANGERS Cedex 02, représenté par M. Christophe BÉCHU, Président,

Ci-après dénommé « le CCAS »,

Et d'autre part,

L'Association « SPA de la Rue », sise 21 boulevard Jacques Millot, 49100 Angers, représentée par Mme Géraldine BEVILACQUA, Présidente,

Ci-après dénommée « l'Association »,

Il est convenu :

Article I – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet la prolongation de la convention de partenariat, comme prévu à son article VII.

Article II – Durée de la convention

La convention est prolongée d'une durée d'un an à compter du 1er janvier 2021.

Article III – Modalités et conditions financières

Pour 2021, les modalités et conditions financières demeurent identiques à celles indiquées dans la convention.

Fait en 3 exemplaires à Angers, le

Pour le CCAS d'Angers,

M. Christophe BÉCHU,
Président

Pour l'Association « SPA de la Rue »,

Géraldine BEVILACQUA,
Présidente

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée du CCAS

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201216-DEL-2020-117-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020